

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le jeudi 3 mars 2022, à 8 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Danny BOUCHARD (via Zoom),
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON (via Zoom),
Monsieur Shannon POWER (via Zoom).

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Bernard DUPONT (à l'extérieur de Fermont).

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général et greffier-adjoint, et Madame Sandra GAGNON, trésorière, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2.- Résolution – Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;
- 3.- Résolution pour mandater Monsieur Sébastien Archambault, conseiller en relations du travail, Direction des affaires juridiques et du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, pour représenter la Ville de Fermont dans la négociation d'une première convention collective des pompiers volontaires de la Ville de Fermont;
- 4.- Résolution pour mandater Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville dans la négociation d'une première convention collective des pompiers volontaires de la Ville de Fermont;

PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5.- Résolution – fermeture de la séance.

S22-03-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

S22-03-02

RÉSOLUTION – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Madame Sandra GAGNON, trésorière, dépose et présente le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE PRENDRE ACTE du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, M. Jean-François Bonneau, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

ADOPTÉE

S22-03-03

RÉSOLUTION POUR MANDATER MONSIEUR SÉBASTIEN ARCHAMBAULT, CONSEILLER EN RELATIONS DU TRAVAIL, DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE FERMONT DANS LA NÉGOCIATION D'UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QU'UNE première convention collective sera négociée suivant l'accréditation syndicale des pompiers volontaires de la Ville de Fermont le 22 février 2022;

CONSIDÉRANT la proposition de services et honoraires professionnels déposée par le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, datée du 25 février 2022;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Sébastien Archambault, conseiller en relations du travail du Carrefour du capital humain (UMQ), pour négocier la première convention collective des pompiers volontaires de la Ville de Fermont, au tarif horaire de 195 \$, le tout suivant les directives des membres du Conseil et conformément à la proposition de services et honoraires professionnels déposée par le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, datée du 25 février 2022;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

S22-03-04

RÉSOLUTION POUR MANDATER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À REPRÉSENTER ET À AGIR POUR ET AU NOM DE LA VILLE DANS LA NÉGOCIATION D'UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT l'accréditation syndicale des pompiers volontaires de la Ville de Fermont autorisée le 22 février 2022 par le Tribunal administratif du Travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de négocier une première convention collective pour les pompiers volontaires de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

QUE le représentant désigné fasse rapport périodiquement au conseil municipal;

QUE le représentant désigné puisse s'adjoindre les ressources nécessaires à la négociation, notamment le personnel cadre et les services professionnels du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec;

ADOPTÉE

S22-03-05

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8 h 37.

ADOPTÉE

Martin St-Laurent

MAIRE

Claude Gagné

GREFFIER-ADJOINT